

COMMUNE DE CRUET (Savoie)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Etienne PILARD, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Convocation du Conseil Municipal :

30 mars 2018

Affichage réunion :

30 mars 2018

Présents : M. Etienne PILARD, M. Jean-Michel BLONDET, Mme Marie-Hélène PLAVÉRET, M. David DE BRUYNE, Mme Alexandra BARRÉ, M. Gérard ROZIER, Mme Elisabeth LARCHIER, Mme Geneviève GARNIER-BOISSONNAT, Mme Marie-Christine CERVANTES, M. François TIOILLIER, M. Laurent NOEL, M. Guillaume CLONIET, M. Régis BOUCHEZ.

Absents : -

Pouvoirs déposés : -

Secrétaire de séance : Jean-Michel BLONDET

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

MM. BLONDET et BOUCHEZ souhaitent préciser le compte-rendu de leurs propos en séance :

M. BLONDET au sujet des rythmes scolaires, remarque qu'aucun bilan n'a été fait par l'éducation nationale, pour permettre aux élus de donner un avis sur un sujet qui relève d'un choix de société. C'est le genre de réforme qui doit être un projet social en adéquation avec la société et notamment le monde du travail.

M. BOUCHEZ, au sujet des rythmes scolaires, a parlé de temps fort et faible mais pas de temps mort.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le compte-rendu après prise en compte de ces remarques.

OBJET : Compte administratif du budget principal et budget eau/assainissement pour l'année 2017

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BLONDET, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif, et le compte de gestion de Madame la Trésorière, du budget principal et du budget eau/assainissement de l'année 2017. Madame Marie-Christine CERVANTES, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, procède à la présentation des comptes administratifs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

○ hors de la présence de Monsieur le Maire, approuve, à l'unanimité :

-le compte administratif du budget principal de l'année 2017 :

Soit en fonctionnement :

Dépenses : 664 389,13 €

Recettes : 882 847,22 €

Excédent : 218 458,09 €

Soit en investissement :

Dépenses : 358 341,63 €

Recettes : 156 341,01 €

Déficit : 202 000,62 €

-le compte administratif du budget eau/assainissement de l'année 2017 :

Soit en exploitation :

Dépenses : 150 516,54 €

Recettes : 157 197,21 €

Excédent : 6 680,67 €

Soit en investissement :

Dépenses : 250 887,52 €

Recettes : 189 753,61 €

Déficit : 61 133,91 €

○ approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal et d'eau/assainissement, de l'année 2017, de Madame la Trésorière dont les écritures sont conformes aux écritures du compte administratif.

OBJET : Affectation des résultats sur le budget principal et le budget de l'eau de l'année 2018

Le Conseil Municipal examine l'affectation des résultats :

Les résultats au 31 décembre 2017 pour le budget principal

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017 (A)	218 458,09 €
Report à nouveau (B)	708 089,80 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017 (C=A+B)	926 547,89 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2017 (D)	-202 000,62 €
Report à nouveau (E)	131 265,63 €
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2017 (F=D+E)	-70 734,99 €

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	Soldes des restes à réaliser : (G)
350 142,78 €	0,00 €	-350 142,78 €
Besoin de financement à la section d'investissement (H=G+F)		420 877,77 €

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante sur le budget 2018 :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (H)	420 877,77 €
2°) le surplus (C-H) est affecté en recettes d'exploitation et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	505 670,12 €

Les résultats au 31 décembre 2017 pour le budget eau/assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Cœur de Savoie exerce la compétence « assainissement » depuis l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 approuvant la modification de ses statuts, avec effet au 1^{er} janvier 2018. Il communique au Conseil Municipal les résultats concernant l'assainissement et l'eau :

Section d'exploitation

Résultat de l'exercice 2017 (A)	6 680,67 €
Report à nouveau (B)	12 288,72 €
Résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2017 (C=A+B)	18 969,39 €
	6 000€ pour l'assainissement et 12 969,39€ pour l'eau

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2017 (D)	-61 133,91 € €
Report à nouveau (E)	108 379,02 € €
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2017 (F=D+E)	47 245,11 €
	29 536,34€ pour l'assainissement et 17 708,77€ pour l'eau

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	Soldes des restes à réaliser : (G)
8 245,14 €	0,00 €	-8 245,14 €
7 039,20€ pour l'assainissement et 1 205,94 € pour l'eau		7 039,20€ pour l'assainissement et 1 205,94 € pour l'eau
Besoin de financement à la section d'investissement (H=G+F)		pas de besoin

Monsieur le Maire propose de reverser en totalité les excédents concernant l'assainissement à l'intercommunalité. Les affectations de résultats seront donc les suivantes :

Affectation des résultats sur le budget de l'eau de l'exercice 2018

1°) « résultat de fonctionnement reporté » en excédent, la somme de	12 969,39 €
2°) « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en excédent, la somme de	10 669,57 €

Affectation des résultats sur le budget principal de l'exercice 2018

1°) « résultat de fonctionnement reporté » en excédent, la somme de	6 000,00 €
2°) « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en excédent, la somme de	36 575,54 €

Les résultats cumulés sur le budget principal seront donc :

1°) « résultat de fonctionnement reporté » en excédent, la somme de	511 670,12 €
	505 670,12 € du budget principal et 6 000,00€ du budget assainissement
2°) « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en déficit, la somme de	34 159,45 €
	-70 734,99 € du budget principal et 36 575,54 € du budget assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme proposés par Monsieur le Maire et l'autorise à effectuer les écritures comptables afférentes à cette décision.

OBJET : Maintien dans le budget eau des restes à recouvrer et trésorerie des compétences transférées à la Communauté de Communes Cœur de Savoie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le transfert de la compétence « assainissement » à l'intercommunalité. Il propose le maintien dans le budget eau des restes à recouvrer et trésorerie de cette compétence transférée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, cette proposition.

OBJET : Vote des taux des taxes locales pour l'année 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déterminer les taux des taxes locales pour l'année 2018. Il propose au Conseil Municipal de maintenir les taux en vigueur qui sont inchangés depuis 2006.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018, soit :

-Taxe d'habitation : 11,15 % -Taxe foncière sur bâti : 21,20 % -Taxe foncière sur non bâti : 72,69 %

OBJET : Budget primitif principal de l'année 2018

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget principal primitif de l'année 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

o Fonctionnement : 1 365 449,12€ o Investissement : 1 325 618,57 €

En investissement, l'opération la plus importante est la création du restaurant scolaire et de l'espace garderie. Pour ce faire, un emprunt de 150 000 € a été inscrit en recette du budget principal.

De nouveaux projets ont été budgétisés :

- les aménagements de sécurité sur la Route Départementale n°201 au hameau de La Baraterie et celui de La Chapelle
- l'aménagement du parvis de l'église
- la mise en valeur de la forêt alluviale de la plaine
- la réfection des murets en pierre
- la réhabilitation des sanitaires de la salle des fêtes
- l'aménagement de sécurité sur la Route Départementale n°201 au niveau de l'église ...

Monsieur le Maire communique à l'assemblée l'état de la dette sur 20 ans pour la collectivité. La capacité de désendettement de la commune est d'environ 2 ans 1/2. Il ajoute que la commune est bien en dessous du seuil critique qui se situe à 11-12 ans, seuil au-delà duquel la couverture du remboursement de la dette est problématique. Le seuil de vigilance est fixé à 10 ans.

Mme CERVANTES ajoute que plusieurs emprunts arrivent à terme dans les années à venir.

OBJET : Budget principal eau de l'année 2018

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget eau primitif de l'année 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

o Exploitation : 103 099,39 € o Investissement : 46 041,81 €

M. BOUCHEZ demande si un changement de canalisation d'eau est de l'investissement. Réponse affirmative.

M. TIOLLIER demande le nombre de compteur d'eau qui doivent être changés dans le cadre de la campagne du renouvellement obligatoire du parc compteur tous les 15 ans. Monsieur le Maire dit environ 255 sur la période de 2016 à 2019. Un échancier a été mis en place avec Véolia pour ce renouvellement.

OBJET : Demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie pour les aménagements de sécurité sur la route départementale (RD) 201 secteur La Chapelle et de la Baraterie dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2018.

Monsieur le Maire rappelle la problématique de la vitesse excessive des automobilistes empruntant la RD 201 et notamment lors de la traversée des hameaux d'habitation de La Chapelle et de La Baraterie. Ce constat a pu être effectué en outre par des campagnes de mesure de la vitesse via un radar mobile. La population a également fait part de ses inquiétudes quant à ce comportement irresponsable.

La sécurité des habitants étant primordiale pour le Conseil Municipal, il souhaite faire procéder à des aménagements de sécurité sur la RD 201 de La Chapelle et de La Baraterie afin que les automobilistes soient dans l'obligation de ralentir. Pour mener à bien ce projet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de formuler une demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

OBJET : Demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Le Pray dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le diagnostic énergétique réalisé, par un bureau d'études spécialisé dans l'accompagnement des collectivités dans leur démarche d'efficacité énergétique, sur le groupe scolaire Le Pray.

Cet audit, souhaité par le Conseil Municipal, fait état des performances thermiques médiocres au regard des objectifs nationaux de ce bâtiment construit en 1995. Afin de réduire la facture énergétique de l'école, le bureau d'études propose différentes améliorations à mettre en place. Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Préfet pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Le Pray. Il ajoute que ce type de travaux est considéré comme prioritaire dans les critères d'attribution de la DETR.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

OBJET : Attribution de subventions sur le budget principal de l'année 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- | | | | |
|--------------------------------|----------|-----------------------|----------|
| • AIDAPI : | 150,00 € | • DACS : | 250,00 € |
| • Association Régul'Matous : | 100,00 € | • Les Resto du Cœur : | 250,00 € |
| • Cruet Nature et Patrimoine : | 147,81 € | | |

OBJET : Indemnités pour frais de représentation du Maire

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 juillet 2014, a attribué une indemnité pour frais de représentation au Maire avec une imputation de cette dépense à l'article 6532 « frais de mission » or cette dernière a été modifiée. Il convient désormais de la mandater au compte 6536 « frais de représentation du maire ». M. DE BRUYNE propose que le montant de cette indemnité soit porté à 1 000€ par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'arrêter le montant annuel global de cette indemnité à la somme de 1 000 €uros et d'imputer la dépense à l'article 6536 « frais de représentation du maire ».

OBJET : Subvention exceptionnelle à La Clique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une demande de subvention formulée par l'association La Clique pour l'achat de trois tambours. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 juin 2017, a décidé que la collectivité attribuerait son concours uniquement en cas de difficulté financière rencontrée par l'association demandeuse ou pour des événements ponctuels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à La Clique pour l'achat de tambours.

Questions diverses :

-Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé par la Fédération des Maires de Savoie concernant une proposition de motion pour soutenir l'union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales (USAPR). Ce point sera abordé dans une prochaine réunion de l'assemblée.

-M. BLONDET dit qu'il souhaite organiser prochaine une réunion d'informations pour les conseillers afin d'aborder la problématique concernant la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

-Monsieur le Maire dit que l'ONF (Office Nationale des Forêts) propose une étude sur la possibilité de créer une piste forestière vers le Col de Marocaz. Cette étude est d'environ 3 000 €. Il demande si le Conseil Municipal souhaite avancer sur ce sujet.

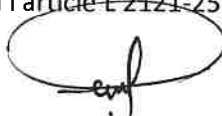
M. BLONDET dit qu'il y a de belles forêts qui pourraient être exploitées, mais difficile d'accès. L'avis de professionnel du bois serait peut-être intéressant pour une exploitation.

M. TIOLLIER dit qu'on peut peut-être demander au Parc des Bauges un appui sur ce projet.

La séance est levée à 22 heures 40

Fait à Cruet, le 12 avril 2018

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



Monsieur le Maire, Etienne PILARD

